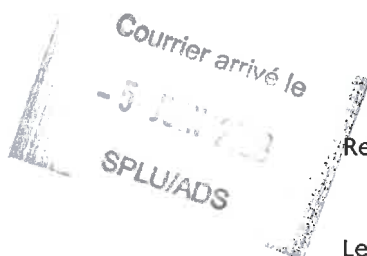




**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale
des Affaires Culturelles**



Rennes, le **31 MAI 2023**

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par : Bénédicte QUILLIEC
Gestion de l'Ille-et-Vilaine (hors Rennes Métropole)
Tél. : 02 99 84 59 03
Courriel : benedicte.quilliec@culture.gouv.fr

Réf : SRA/ **23 115 5**

Le Préfet

à
Monsieur le Directeur départemental des
Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor
À l'attention de Mme Arielle Charpentier
30 rue Marcel Sanguy
22110 ROSTRENEN

Objet : Permis de construire

Date de réception	: 13 avril 2023
Présenté par	: JAVENÉ SOLAIRE SAS
Lieu	: La Basse Hayais – JAVENÉ
Cadastre	: ZD.88
N° de dossier	: PC 035 137 23 00008

Conformément au Code du patrimoine, notamment son Livre V, j'accuse réception, à la date ci-dessus mentionnée, du dossier cité en objet.

Le projet présenté, compte tenu de sa localisation et de son importance, n'est pas susceptible de porter atteinte à la conservation du patrimoine archéologique. En conséquence, je vous informe qu'aucune prescription d'archéologie préventive ne sera formulée dans le cadre de l'instruction de ce dossier.

Il conviendra toutefois que vous rappeliez au maître d'ouvrage des travaux la nécessité d'informer la Direction régionale des affaires culturelles, Service régional de l'archéologie, de toute découverte fortuite qui pourrait être effectuée au cours des travaux, conformément aux dispositions prévues par l'article L.531-14 du Code du patrimoine.

Pour le Préfet et par délégation,
la Directrice régionale des affaires culturelles,
Pour la Directrice régionale

Yves MENEZ
Conservateur régional de l'archéologie